

FINALES PAR CLASSEMENT
Echelon régional AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2026
Samedi 2 et dimanche 3 mai - Club organisateur AULNAT

Lieu : Avenue Pierre de Coubertin, Salle Polyvalente Raymond Ameilbonne, 63510 AULNAT, 63510, AULNAT

Horaires du samedi 2 mai

Tableau	Nbre d'inscrits	Pointage	Début des poules	Podium	Formule	Nombre de qualifiés à l'échelon national
H08	32	10 H - 10 H 30	11 H	18 H	8 poules de 4 2 qualifiés par poule Classement intégral des 12 premiers	6
H12	24	10 H - 10 H 30	11 H	18 H	6 poules de 4 2 qualifiés par poule Classement intégral des 12 premiers	6
F05	28	9 H 30 – 10H	10 H 30	18 H	7 poules de 4 2 qualifiées par poule Classement intégral des 8 premières	3
F09	9	9 H 30- 10 H	10 H 30	18 H	3 poules de 3 3 qualifiées par poule Classement intégral des 8 premières	3

Horaires du dimanche 3 mai

Tableau	Nbre d'inscrits	Pointage	Début des poules	Podium	Formule	Nombre de qualifiés à l'échelon national
H10	32	9 H - 9 H 30	10 H	18 H	8 poules de 4 2 qualifiés par poule Classement intégral des 12 premiers	6
H15	16	8 H 30 - 9 H	9 H 30	18 H	4 poules de 4 2 qualifiés par poule Classement intégral des 8 premiers	5
F07	25	8 H 30 - 9 H	9 H 30	18 H	1 poule de 4 et 7 poules de 3 2 qualifiées par poule Classement intégral des 8 premières	3
F12	7	9 H - 9 H 30	10 H	18 H	1 poule unique de 7 joueuses	2

**Les balles de la compétition seront de marque JOOLA et de couleur blanche.
 Prévoyez la tenue en conséquence (short blanc et maillot blanc non acceptés)**

Chaussures de sport non marquantes obligatoires.

Juges Arbitres de la compétition : Nathalie PARAVY (Juge Arbitre) **06.81.07.49.57**
 Philippe GENESTE (Responsable des Epreuves)
 Laurent RODRIGUEZ (Responsable des Arbitres)

Délégué de l'épreuve : Jean LACROIX

Les repêchages seront effectués jusqu'au mercredi 29 avril 20h

En cas d'absence, merci d'avertir au plus tôt la juge arbitre par sms.

Déroulement de l'épreuve :

La liste des participants est classée par points mensuels au 10 avril.

La mise en poule par bloc sera appliquée.

Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un seul conseiller par licencié et par partie sera autorisé. Celui-ci doit être licencié FFTT.